

BON DE COMMANDE

(la signature du présent bon vaut acceptation des conditions générales de vente figurant ci-contre)

**Discrimination et égalité de traitement
 en droit du travail**

sous la coord. du Pr. B. BOSSU
 ISBN 978-2-35967-001-1

Veuillez me faire parvenir |_|_| exemplaire(s) de l'ouvrage
 « Discrimination et égalité de traitement en droit du travail »

Prix unitaire : 28 € TTC.
 Frais de port : offerts pour la France (nous contacter pour l'étranger).

Montant de la commande :
 Ouvrages : 28 € x |_|_| exemplaires = |_|_|_| € TTC
 Port (gratuit pour la France) = |_|_|_| € TTC
 TOTAL Commande : |_|_|_| € TTC

Je joins à la présente un chèque du montant total de la commande à l'ordre des Éditions Helinia.
 Nous contacter pour tout paiement par virement ou mandat administratif.

Coordonnées pour la facturation

<input type="checkbox"/> Personne morale (Société, collectivité, administration, association...) Dénomination sociale : _____	<input type="checkbox"/> Personne physique (Particulier, professionnel libéral...) <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Ordonnateur de la dépense : _____	Nom : _____
Qualité de l'ordonnateur de la dépense : _____	Prénom : _____

n° |_|_|_|_| Voie : _____
 Complément d'adresse : _____
 CP |_|_|_|_| Ville : _____ Pays : _____
 Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| email : _____ @ _____

Coordonnées pour la livraison

idem coordonnées facturation Autre destinataire : _____

n° |_|_|_|_| Voie : _____
 Complément d'adresse : _____
 CP |_|_|_|_| Ville : _____ Pays : _____

Date : |_|_| / |_|_| / 201|_|

SIGNATURE : _____

Conditions générales de vente
 « Ouvrages » Hélinia SARL

Pour les présentes, le terme « client » désigne la personne physique ou morale commandant un ou plusieurs ouvrages auprès de la SARL Helinia ; l'expression « bon de commande » désigne l'instrument par lequel le client passe une commande auprès de la SARL Helinia concernant un ou plusieurs ouvrages commercialisés par la SARL Helinia ; l'expression « date du bon de commande » désigne la date de commande indiquée par le client sur le bon de commande.

Les présentes conditions générales de vente régissent tout achat d'un ou plusieurs ouvrages auprès de la SARL Helinia établie par le client par l'intermédiaire d'un bon de commande. La signature du bon de commande par le client finalise l'opération de vente et entraîne l'acceptation ferme, définitive et sans réserves de la totalité des présentes conditions générales de vente par le client. Sauf dérogations préalables, expresses, écrites et signées des deux parties à la vente, les présentes conditions générales de vente prévalent et prévaudront sur toutes autres conditions, y compris les conditions générales d'achat du client.

La SARL Helinia se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et sans préavis. Sont applicables à la commande les conditions générales de vente en vigueur à la date du bon de commande. Toutefois, et dans le cas d'un bon de commande adressé par voie postale, si la date apparaissant sur le cachet de la poste est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de commande, seules les conditions générales de vente en vigueur à la date apparaissant sur le cachet de la poste seront applicables. De même, en cas de bon de commande transmis par fax ou mail, si la date d'émission du fax ou du mail est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de commande, seules les conditions générales de vente en vigueur à la date d'émission du fax ou du mail seront applicables.

Article 1er

Le prix de vente applicable à la commande est fixé et payable en euros. Il peut-être modifié à tout moment, sans préavis, par la SARL Helinia. Les prix de vente ainsi que les éventuels frais de préparation de commande et de port sont indiqués sur le site internet www.helinia.fr TTC ou communiqués directement au client.

Les ouvrages signalés « épuisés » sur le site internet précité ne peuvent être commandés, sauf mention contraire. Les tarifications applicables à la commande du client sont celles indiquées sur le site internet www.helinia.fr à la date du bon de commande. Toutefois, et dans le cas d'un bon de commande adressé par voie postale, si la date apparaissant sur le cachet de la poste est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de commande, seuls les tarifs en vigueur à la date apparaissant sur le cachet de la poste sont applicables. De même, en cas de bon de commande transmis par fax ou mail, si la date d'émission du fax ou

du mail est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de commande, seule la tarification en vigueur à la date d'émission du fax ou du mail est applicable.

Si, en application de l'alinéa précédent, le tarif applicable à la commande du client est supérieur de plus de 10 % à celui en vigueur au jour du bon de commande, le client peut annuler sa commande.

Article 2

Le prix résultant du bon de commande est payable comptant lors de la commande, sans escompte, par chèque, virement bancaire ou mandat administratif (nous contacter impérativement au préalable pour ces deux derniers modes de paiement). A défaut de paiement comptant, en ce compris en cas de paiement comptant partiel, et après l'écoulement d'un délai d'un mois à compter de la date du bon de commande, des pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur en France à la date du bon de commande seront appliquées à compter du premier jour de retard (soit le lendemain de la date du bon de commande augmenté d'un mois calendaire), sur la base du montant total de la commande. L'envoi de la totalité des ouvrages commandés auprès de la SARL Helinia pourra être parallèlement suspendu jusqu'au complet paiement des sommes dues à la SARL Helinia par le client. Tout paiement de la part du client au profit de la SARL Helinia est affecté par priorité aux factures non encore acquittées par celui-ci.

Article 3

La SARL Helinia se réserve la totale propriété du ou des ouvrages livrés en vertu d'un bon de commande jusqu'au complet paiement du prix. Néanmoins, le client étant le gardien du ou des ouvrages reçus, il est en tout état de cause responsable de tout dommage qui pourrait en résulter ou qu'il(s) pourrai(en)t subir.

La responsabilité de la SARL Helinia ne peut être engagée dans le cadre de l'exécution de la commande du client en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie, catastrophe naturelle, guerre civile et émeutes. En tout état de cause, cette responsabilité serait limitée au montant de la commande.

Nos ouvrages voyagent aux risques et périls du client. Il lui appartient de sauvegarder lui-même ses droits vis-à-vis du transporteur, quel qu'il soit, en faisant auprès de lui toutes les réserves d'usage au moment de leur réception. La SARL Helinia ne saurait être tenue pour responsable de dommage(s) direct(s) ou indirect(s) résultant d'une perte ou détérioration de l'ouvrage lors de son expédition et de son transport. Aucun retard ne peut donner lieu à un engagement de responsabilité de la SARL Helinia de ce fait, ni à indemnisation sous quelle que forme que ce soit, ni à annulation des commandes et ne permet au client de refuser la livraison des ouvrages.

L'élaboration et le contenu du ou des ouvrages commercialisés par la SARL Helinia sont conformes au droit applicable en France au moment de leur mise à disposition du public, sauf mention contraire. La responsabilité de la SARL Helinia ne saurait être engagée pour non-respect d'une législation étrangère, y compris celle du pays de livraison, ni pour des dommages résultant de l'application des éléments indiqués dans lesdits ouvrages.

Article 4

En cas de non réception de l'objet de la commande résultant du bon de commande, le client en avertit la SARL Helinia dans les délais les plus brefs. Aucune réclamation concernant une commande n'est recevable au-delà d'un délai de six mois à compter de la date du bon de commande. Pour l'exécution du présent article, les commandes successives doivent être considérées comme indépendantes les unes des autres : le délai de réclamation concernant une commande n'est pas prorogé par l'effet d'une nouvelle commande, y compris du même ouvrage.

Article 5

La SARL Helinia s'engage à expédier les ouvrages commandés par bon de commande dans le mois de la réception de celui-ci.

Article 6

Les informations personnelles recueillies par la SARL Helinia font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion d'un fichier de clients et de prospects (déclaration CNIL 1292879) et sont susceptibles d'être utilisées dans un but commercial. Seule la société Helinia est destinataire et aura connaissance de ces données qui ne seront en aucun cas transmises à des tiers autres que sa maison mère, ses filiales ou pour les nécessités d'exécution de la commande. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit et obtenir la communication des informations le concernant, le client doit adresser sa demande à HELINIA – Données personnelles, BP 10487, 59 022 Lille cedex.

Article 7

Les ouvrages édités par la SARL Helinia et l'intégralité de leur contenu sont protégés par les lois françaises et conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle ainsi que par le copyright. Leur reproduction et/ou leur représentation, même partielle(s), sont strictement interdites. Les images du site internet www.helinia.fr n'ont pas de valeur contractuelle.

Article 8

La loi applicable aux ventes d'ouvrages par la SARL Helinia est la loi française. Tout conflit lié à ces ventes est de la compétence exclusive des juridictions du siège social de la SARL Helinia. Tout litige doit au préalable faire l'objet d'un recours amiable auprès de la SARL Helinia.